

Délibération n°2022/44

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 715-2 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur, en vigueur de l'établissement,

Objet : Soutien financier pour le développement des réseaux à la Fondation UTT

Le Conseil d'Administration adopte le versement d'une subvention exceptionnelle de 20 000€ à la Fondation UTT pour permettre le développement des réseaux alumni et entreprises et pour atteindre les objectifs suivants :

- augmenter la collecte de dons et la part reversée à l'UTT
- trouver des financements complémentaires
- augmenter le nombre de mécènes
- augmenter le soutien matériel et/ou financier à l'UTT : intégration étudiante, forum, remise des diplômes, soirée des finaux, Crunch, Gala, Chaires, colloques, conférences, ...

Résultat du vote :

Nombre de membres : 23
Présents : 14
Pouvoirs : 8

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0


Ronan STEPHAN

Troyes, le 20 octobre 2022
Le président du conseil d'administration

Publié sur le site internet de l'UTT le : 21/10/2022

Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 21/10/2022